

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-TROIS MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 17 mai 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Yvon BERHAULT, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER-DUPIN, Benoît DESPRES, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ, absente*), Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nadine L'ECHELARD

Délibération n°2023-093

Membres en exercice : 69 Présents : 59

Absents : 10

Pouvoirs : 8

PETITE ENFANCE APPEL A PROJETS 2023– MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)

La Caisse d'Allocations Familiales porte un Plan d'investissement d'accueil du jeune enfant (PIAJE) visant à préserver l'offre d'accueil existante et redynamiser la création de places nouvelles par le déploiement d'un appel à projet Maison Assistants Maternels (MAM).

Face à la diminution du taux de couverture de l'offre d'accueil individuel sur le territoire ces dernières années, Lamballe Terre & Mer propose de renouveler sur 2023 l'appel à projet MAM pour éviter d'accentuer le déclin du nombre d'assistant maternel, renforcer l'attractivité du métier en favorisant l'exercice regroupé en MAM et ouvrir aux porteurs de projets MAM le bénéfice d'une aide exceptionnelle à l'investissement sans engagement financier pour la collectivité.

Par cet appel à projets, Lamballe Terre & Mer soutient le développement du nombre de places d'accueil individuel en émettant un avis de cohérence et d'opportunité d'implantation avec les besoins du territoire. Lamballe Terre & Mer porte une analyse partagée avec les services du Conseil Départemental et de la CAF au sein d'une instance consultative. Ainsi, Les porteurs de projet seront invités à se positionner préférentiellement sur les communes où l'offre d'accueil est faible. Tout projet d'implantation sera également étudié en tenant compte du taux de couverture des communes environnantes et de la part d'assistants maternels en activité de plus de 55 ans sur la zone d'influence.

Vu la délibération n°2022-030 du 12 avril 2022, approuvant le co-portage, avec la CAF des Côtes d'Armor de cet appel à projets 2022 Maison d'Assistants Maternels,

Considérant le projet de cahier des charges de l'appel à projet 2023 Maisons d'assistants maternels, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le co-portage, avec la CAF des Côtes d'Armor de l'appel à projets 2023 Maison d'Assistants Maternels,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

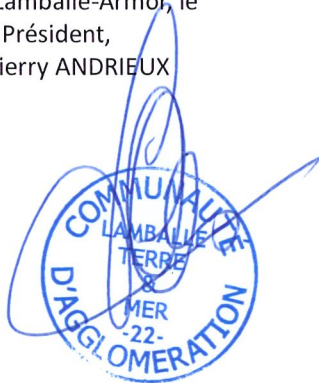
POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

30 MAI 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

1 JUIN 2023

1 JUIN 2023
Pour le Président
Par délégation
ydie MICHEL
Directrice
Administration Générale